



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 16 JUILLET 2024 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers: Antoine Tayar
Daniel Pilon
Maya Chammas
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

Absente :

la conseillère : Maryam Kamali Nezhad

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 24-07-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 16 juillet 2024, sous réserve de retirer le point 18 intitulé *Fourniture d'espaces médias*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-07-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt the agenda of the Regular Meeting of July 16, 2024, subject to removing the item 18 entitled *Supply of Media Space*.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 17, il répond aux questions de 9 citoyens et la période de questions se termine à 19 h 59.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024

RÉSOLUTION N° 24-07-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture ;

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-07-02

Subject: Adoption of Minutes of the Regular Meeting of June 18, 2024

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of June 18, 2024, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of June 18, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des commandes -50 000\$
- .3 Liste des achats sans émission de bons de commande
- .4 Liste des chèques et dépôts directs
- .5 Rapport - Ressources humaines
- .6 Permis et certificats

6. Affectation des surplus accumulés

RÉSOLUTION N° 24-07-03

Objet : Affectation des surplus accumulés

ATTENDU QU'au 31 décembre 2023, le solde du surplus accumulé non affecté est de 11 965 207 \$;

ATTENDU QUE le 23 janvier 2024, le Conseil municipal autorisait l'affectation de 5 681 \$ aux activités d'investissement ;

ATTENDU QU'au 14 mai 2024, le Conseil municipal autorisait l'affectation de 16 427 \$ aux activités d'investissement ;

ATTENDU QU'afin d'avoir une marge de manœuvre financière suffisante pour faire face à différentes situations imprévues ou éventualités, il est recommandé de garder un montant d'environ 2 000 000 \$ au surplus non affecté ;

RESOLUTION NO. 24-07-03

Subject: Accumulated Surplus

WHEREAS as at December 31, 2023, the balance of the unrestricted accumulated surplus is \$11,965,207;

WHEREAS on January 23, 2024, Town Council authorized the appropriation of \$5,681 for investment activities;

WHEREAS as at May 14, 2024, Town Council authorized the appropriation of \$16,427 for investment activities;

WHEREAS in order to have sufficient financial flexibility to deal with various unforeseen contingencies situations or eventualities, it is recommended that an amount of approximately \$2,000,000 be kept in the unappropriated surplus;

ATTENDU QU'à la lumière de ces informations et de la situation financière de la Ville, le Conseil municipal a la possibilité de réserver un montant du surplus libre à des fins spécifiques.

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'affecter 3 500 000 \$ du surplus accumulé de la Ville au financement des budgets de fonctionnement des années futures ;

D'affecter 5 000 000 \$ du surplus accumulé de la Ville aux activités d'investissement pour financer la construction du Complexe sportif et communautaire ;

D'affecter 1 000 000 \$ du surplus accumulé de la Ville aux activités d'investissement pour la réalisation des travaux de sécurisation du pont Laird pour le passage du REM ;

D'affecter 250 000 \$ du surplus accumulé de la Ville à l'enlèvement de la neige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS in light of this information and the Town's financial situation, the Municipal Council has the option of reserving an amount from the unrestricted surplus for specific purposes.

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To appropriate \$3,500,000 from the Town's accumulated surplus for the financing of future operating budgets;

To appropriate \$5,000,000 from the Town's accumulated surplus for the financing of the Sports and Community Complex construction;

To appropriate \$1,000,000 from the Town's accumulated surplus to investment activities for the completion of the Laird Bridge safety works for the REM passage.

To appropriate \$250,000 from the Town's accumulated surplus for the snow removal.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Ratification des débours pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2024

RÉSOLUTION N° 24-07-04

Objet : Ratification des débours pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2024

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1^{er} juin au 30 juin 2024 :

Masse salariale : 2 110 572 \$

Fournisseurs
et autres paiements : 1 549 195 \$

Assurances : 3 234 \$

Frais de financement : 406 \$

Total des déboursés : 3 663 407 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-07-04

Subject: Ratification of disbursements for the period of June 1st to June 30, 2024

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between June 1st to June 30, 2024:

Payroll: \$2,110,572

Suppliers
and other payments: \$1,549,195

Insurance: \$3,234

Financing costs: \$406

Total disbursements: \$3,663,407

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Dépenses supplémentaires, PPU Beaumont

RÉSOLUTION N° 24-07-05

Objet : Dépenses supplémentaires, PPU Beaumont

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'approuver une dépense supplémentaire de 53,50 \$, taxes incluses, à la compagnie BC2 pour services professionnels dans le cadre du dossier PPU Beaumont.

D'imputer cette dépense au budget d'opération 02-610-00-419

Dépense : 53,50 \$ taxes incluses
Crédit : 48,85 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux de pavage Côte-de-Liesse

RÉSOLUTION N° 24-07-06

Objet : Travaux de pavage Côte-de-Liesse

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 1 600 000 \$ (plus taxes) pour les travaux de pavage sur Côte-de-Liesse entre Devonshire et le 8500 Décarie ;

D'inclure ces travaux dans l'entente sur les travaux municipaux à intervenir avec Société en Commandite Quartier Royalmount (Carbonleo) ;

D'imputer les dépenses associées à ces travaux comme suit :

Règlement d'emprunt E-2303, projet 2023-310-17, appropriation 22-300-00-711 :

Dépenses taxes incluses : 793 378 \$
Crédit budgétaire : 724 460 \$

Règlement d'emprunt E-2403, projet 2024-310-04, appropriation 22-300-00-711 :

Dépenses taxes incluses : 1 046 222 \$
Crédit budgétaire : 955 340 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-07-05

Subject: Additional expense, PPU Beaumont

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To approve an additional expense of \$53.50, taxes included, for professional services by BC2 within the PPU Beaumont project.

To charge this expenditure to the operation budget 02-610-00-419

Expense: \$53.50 tax included
Credit: \$48.85

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 24-07-06

Subject: Paving work on Côte-de-Liesse

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize a maximum expense of \$1,600,000 (plus taxes) for paving work on Côte-de-Liesse between Devonshire and 8500 Décarie;

To include this work in the municipal works agreement to be signed with Société en Commandite Quartier Royalmount (Carbonleo);

To charge the expenses related to this contract as follows:

Loan by-law E-2303 project 2023-310-17, appropriation 22-300-00-711:

Expenses taxes included: \$793,378
Budgetary credit: \$724,460

Loan by-law E-2403 project 2024-310-04, appropriation 22-300-00-711:

Expenses taxes included: \$1,046,222
Budgetary credit: \$955,340

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Radiation des comptes à recevoir

RÉSOLUTION N° 24-07-07

Objet : Radiation des comptes à recevoir

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

De radier des livres de la Ville de Mont-Royal la somme de 26 234 \$ plus intérêts et pénalités représentant des taxes foncières, de la tarification d'eau et des permis imposés au locataire du 3201, boul. Graham, 9171-9443 Québec inc. (Villa Armando), suite à la résiliation du bail dû au défaut de paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-07-07

Subject: Writing off receivable accounts

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To write off from the Town's books the sum of \$26,234 plus interest and penalties representing property taxes, the water meter invoice and permit on tax-exempt buildings at 3201 Graham Boulevard, 9171-9443 Québec inc. (Villa Armando), following the termination of the lease due to non-payment.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Rejet de soumissions : entretien ménager des locaux au 10/20 et 40 Roosevelt

RÉSOLUTION N° 24-07-08

Objet : Rejet de soumissions : entretien ménager des locaux au 10/20 et 40 Roosevelt

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour l'entretien ménager des locaux au 10/20 et 40 Roosevelt considérant des changements aux conditions contractuelles survenus après l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-07-08

Subject: Rejection of tenders: cleaning services at 10/20 and 40 Roosevelt

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To reject all the tenders received within the call for tenders for the cleaning services at 10/20 and 40 Roosevelt considering changes to the contractual conditions after the call for tenders.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Autorisation de dépenses - Ajout de quatre (4) bornes de recharge pour véhicules électriques dans le stationnement de l'hôtel de ville et à l'aréna

RÉSOLUTION N° 24-07-09

Objet : Autorisation de dépenses - Ajout de quatre (4) bornes de recharge pour véhicules électriques dans le stationnement de l'hôtel de ville et à l'aréna

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 54 756,50 \$ (taxes incluses) dans le cadre du projet no. 2022-710-05 pour l'ajout de quatre (4) bornes de recharge pour véhicules électriques dans le stationnement de l'hôtel de ville et à l'aréna ;

D'autoriser un emprunt de 54 756,50 \$ (taxes incluses) du fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de 5 ans ;

RESOLUTION NO. 24-07-09

Subject: Expenditure authorization - Addition of four (4) electric charging stations for electric vehicles in the parking lots at the town hall and the arena.

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize an expense of \$54,756.50 (taxes included) for project no. 2022-710-05 for the addition of four (4) electric charging stations for electric vehicles in the parking lots at the town hall and the arena;

To authorize a loan of \$54,756.50 (taxes included) from the working fund to pay for this expense and to repay this amount over a period of 5 years;

D'autoriser la directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les procédures et les politiques de la Ville ;

D'imputer les dépenses comme suit :

Provenance : Fonds de roulement - Rembourser cette somme sur une période de 5 ans

Imputation: 2022-710-05 « Ajout de quatre (4) bornes de recharge pour véhicules électriques dans le stationnement de l'hôtel de ville et à l'aréna »

Poste budgétaire : 22-700-00-729

Dépense : 54 756,50 \$ (taxes incluses)
Crédit : 50 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the town manager to award the various contracts required for the execution of this project, all according to the procedures and policies of the Town;

To charge the expenses as follows:

Source: working capital - Reimburse this sum over a 5 year period

Appropriation: 2022-710-05 "Addition of four (4) electric charging stations for electric vehicles in the parking lots at the town hall and the arena"

Budget account: 22-700-00-729

Expense: \$54,756.50 (taxes included)
Credit: \$50,000.00

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Nettoyage des vitres dans les bâtiments municipaux

RÉSOLUTION N° 24-07-10

Objet : Nettoyage des vitres dans les bâtiments municipaux

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 7 235 \$ (taxes incluses), en 2024 pour le nettoyage des vitres des bâtiments municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'autoriser une dépense annuelle de 28 940 \$ (taxes incluses) en 2025 et 2026 plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour le nettoyage des vitres des bâtiments municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 21 705,00 \$ (taxes incluses) en 2027 plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour le nettoyage des vitres des bâtiments municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à ENTRETIEN D'ÉDIFICES HOLIDAY 2005 INC, le contrat C-2024-16 à cette fin, aux prix forfaitaires soumis, soit au montant de 26 300,00 \$ (taxes incluses) annuellement ajusté selon la hausse ou la baisse à l'IPC, pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance : Budgets de fonctionnement 2024 à 2027

Imputation : Postes budgétaires 02-XXX-01-522 « Entretien et réparations - Bâtiments et terrains »

RESOLUTION NO. 24-07-10

Subject: Window cleaning in municipal buildings

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize an expense of \$7,235 (taxes included) in 2024 for cleaning the windows of municipal buildings, including all incidental costs, if applicable.

To authorize an annual expense of \$28,940 (taxes included) in 2025 and 2026 plus the costs associated with the application of the IPC for cleaning windows of municipal buildings, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$21,705.00 (taxes included) in 2027 plus the costs associated with the application of the IPC for cleaning the windows of municipal buildings, including all incidental costs, if applicable;

To award to ENTRETIEN D'ÉDIFICES HOLIDAY 2005 INC, contract C-2024-16 for this purpose, at the fixed prices submitted, i.e., in the amount of \$26,300.00 (taxes included) annually adjusted according to the increase or decrease in the IPC, for the period between October 1, 2024, and September 30, 2025, all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source: Operating budgets 2024 to 2027

Appropriation: Budget items 02-XXX-01-522 "Entretien et réparations - Bâtiments et terrains"

Contrat : 78 900 \$ (taxes incluses) plus les ajustements selon l'IPC annuellement

Dépenses : 86 820 \$ (taxes incluses) plus les ajustements selon l'IPC annuellement

Crédit : 79 278 \$ (taxes incluses) plus les ajustements selon l'IPC annuellement

Pour les années 2025 à 2027, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Contract: \$78,900 (taxes included) plus IPC adjustments annually

Expense: \$86,820 (taxes included) plus IPC adjustments annually

Credit: \$79,278.23 (taxes included) plus IPC adjustments annually

For the years 2025 to 2027, the appropriations required for this purpose will be maintained in the Town budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Mesure de débits dans le réseau d'égout unitaire de la Ville

RÉSOLUTION N° 24-07-11

Objet : Mesure de débits dans le réseau d'égout unitaire de la Ville

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 126 870 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels requis pour la campagne de mesure de débits dans le réseau d'égout unitaire de la Ville ;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit à AVIZO EXPERTS-CONSEILS le contrat (C-2024-46) pour la mesure de débit dans le réseau d'égout unitaire de la Ville, conformément aux documents d'appel d'offres, au montant de 99 814,40 \$ (taxes incluses), le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt E-2409 ;

D'accorder à JFSA QUÉBEC INC. la deuxième partie de son mandat d'accompagnement de la Ville lors de la campagne de mesure de débits dans le réseau d'égout unitaire, conformément à son offre de service, d'une somme de 15 521,62 \$ (taxes incluses), le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt E-2409 ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2409 amorti sur une période de 20 ans

Imputation : Projet : 2023-310-09 « Travaux relatifs aux changements climatiques - Réseau d'égout »

Compte budgétaire : 22-400-00-715

Contrat : 115 336,02 \$ (taxes incluses)

Dépense : 126 870,00 \$ (taxes incluses)

Crédit : 115 849,22 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-07-11

Subject: Flow measurement campaign in the Town's combined sewer system

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize an expenditure of \$126,870 (taxes included) for professional services required for a flow measurement campaign in the city's combined sewer system;

To award contract C-2024-46 to lowest conforming tenderer, AVIZO EXPERTS-CONSEILS in the amount of \$99,814.40 (taxes included) for flow measurement in the City's combined sewer system, in accordance with the tender documents, conditional to the approval of the loan By-Law E-2409;

To award to JFSA QUÉBEC INC. the second part of its mandate to accompany the City during the combined sewer system flow measurement campaign, in accordance with its offer of services, in the amount of \$15,521.62 (taxes included), conditional to the approval of the loan By-Law E-2409;

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan By-Law E-2409 amortized over 20 years

Appropriation: Project : 2023-310-09 "Travaux relatifs aux changements climatiques - Réseau d'égout"

Budget account: 22-400-00-715

Contract: \$115,336.02 (taxes included)

Expenses: \$126,870.00 (taxes included)

Credit: \$115,849.22

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Adhésion au dossier d'achats regroupés du CAG de véhicules légers

RÉSOLUTION N° 24-07-12

Objet : Adhésion au dossier d'achats regroupés du CAG de véhicules légers

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal souhaite se joindre à un achat regroupé en cours d'exécution de contrat, soit le regroupement d'achats de véhicules légers du Centre d'Acquisitions gouvernementales (CAG) ;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal désire adhérer à ce regroupement d'achats de véhicules légers pour se procurer les différents types de véhicules identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres effectué par le CAG portant le numéro 2023-8106-50 pour une durée de dix (10) mois soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 octobre 2024.

ATTENDU QUE le CAG lancera un nouvel appel d'offres portant le numéro 2024-8106-50 pour une durée de douze (12) mois soit du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025.

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

De confirmer l'adhésion de la Ville de Mont-Royal à ce regroupement d'achats de véhicules légers du CAG pour la période du 16 juillet 2024 au 31 octobre 2025 ;

De s'engager à requérir les biens auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CAG pour tous les biens visés, et ce, selon les termes et conditions prévus aux contrats ;

D'attester que la Ville n'est pas engagée ou qu'elle ne s'est pas engagée à requérir auprès de tout autre fournisseur ou de toute autre personne des biens visés par les présents contrats du CAG, et ce, pour toute la durée du contrat à commandes ;

De s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjudgé ;

De reconnaître que, selon la politique administrative du CAG, il percevra des frais de gestion établis à 350 \$ par véhicule acheté par la Ville de Mont-Royal ;

De reconnaître, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG pour bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-07-12

Subject: Join the purchasing group of CAG for purchases of light vehicles

WHEREAS the Town of Mount Royal wishes to join a group purchase during the execution of a contract, namely the light vehicles of the Centre d'Acquisitions gouvernementales (CAG);

WHEREAS the Town of Mount Royal wishes to join this group of light vehicles to obtain the different types of vehicles identified in a specific technical registration sheet, in the quantities necessary for its activities;

WHEREAS a call for tenders offers bearing number 2023-8106-50 for a period of ten (10) months from January 1, 2023, to October 31, 2024.

WHEREAS the CAG will launch a new call for tenders offers bearing number 2024-8106-50 for a period of twelve (12) months from November 1, 2024, to October 31, 2025.

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To confirm the Town of Mount Royal membership in this group of purchases of light vehicles from the CAG for the period from July 16, 2024, to October 31, 2025;

To undertake to request the goods from the supplier(s) retained by the CAG for all the goods concerned, and this, according to the terms and conditions provided for in the contracts;

To certify that the Town is not committed or that it has not undertaken to require from any other supplier or any other person the goods covered by these CAG contracts, and this, for the entire duration of the order contract;

To undertake to respect the terms and conditions of said contract as if it had contracted directly with the supplier to whom the contract was awarded;

To recognize that, according to the administrative policy of the CAG, it will collect management fees set at 350\$ per vehicle purchased by the Town of Mount Royal;

To recognize, according to the administrative policy of the CAG to be registered in this tire purchasing group and benefit from all the groups.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Remplacement du revêtement synthétique des terrains de soccer au parc Danyluk

RÉSOLUTION N° 24-07-13

Objet : Remplacement du revêtement synthétique des terrains de soccer au parc Danyluk

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 1 150 000 \$ (taxes incluses) pour le remplacement du revêtement synthétique des terrains de soccer au parc Danyluk, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie L.M.L. PAYSAGISTE ET FRÈRES INC. le contrat (C-2024-20) à cette fin, aux prix forfaitaires et unitaires soumis, soit 1 072 486,80 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission ;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2405 amorti sur une période de CINQ (5) ans

Imputation : Projet : 2022-710-04 « Parc Danyluk - Réparation des terrains de soccer synthétiques » PTI 2024

Compte budgétaire : 22-700-00-765

Dépenses : 1 150 000,00 \$ (taxes incluses)
Contrats : 1 072 486,80 \$ (taxes incluses)
Crédits : 1 050 103,28 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-07-13

Subject: Replacement of the synthetic soccer fields at Danyluk Park

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$1,150,000 (taxes included) for the replacement of the synthetic soccer fields at Danyluk Park, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the lowest conforming bidder, L.M.L. PAYSAGISTE ET FRÈRES INC. the contract (C-2024-20) for this purpose, at the lump sum and unit prices submitted, of \$1,072,486.80 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expense as follows:

Source: Loan by-law E-2405 amortized over a period of five (5) years

Appropriation: Project: 2022-710-04 Parc Danyluk - Réparation des terrains de soccer synthétiques » TCP 2024

Budget account: 22-700-00-765

Expenses: \$1,150,000.00 (taxes included)
Contracts: \$1,072,486.80 (taxes included)
Credits: \$1,050,103.28

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Fourniture, livraison et installation d'un tamiseur à tambour rotatif 2024 ou plus récent

RÉSOLUTION N° 24-07-14

Objet : Fourniture, livraison et installation d'un tamiseur à tambour rotatif 2024 ou plus récent

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser la dépense totale de 154 998,94 \$ (taxes incluses) pour la fourniture, livraison et installation d'un tamiseur à tambour rotatif 2024 ou plus récent ;

D'attribuer le contrat (VE-AC-Tamiseur à tambour rotatif 2024 ou plus récent) au soumissionnaire, soit la compagnie CONSTRUCTION A.R. LAPRADE, au prix forfaitaire soumis de 154 998,94 \$ (taxes incluses), incluant les options retenues, conformément aux documents d'appel d'offres Numéro: SMP-2024-28, pour ce contrat ;

RESOLUTION NO. 24-07-14

Subject: Supply, delivery and installation of a 2024 or newer rotary drum screen

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize a total expenditure of \$154,998.94 (taxes included) for the supply, delivery and installation of a 2024 or higher rotary drum screen;

To award the contract (VE-AC-Rotary Drum Sieve Shaker 2024 or newer) to CONSTRUCTION A.R. LAPRADE in the amount of \$154,998.94 (taxes included), including all applicable options, being in conformity with the call for tenders SMP-2024-28 for this contract;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2402 amorti sur une période de vingt (20) ans

Imputation : Projet # 2024-320-04 « Tamiseur à tambour rotatif 2024 ou plus récent »

Compte budgétaire : 22-300-00-759

Contrat : 154 998,94 \$ (taxes incluses)
Dépense totale : 154 998,94 \$ (taxes incluses)
Crédit : 141 534,69 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source: Borrowing By-law E-2402 amortized over a period of Twenty (20) years

Charge to: Project # 2024-320-04 "Rotary Drum Sieve Shaker 2024 or newer".

Budget account: 22-300-00-759

Contract: \$154,998.94 (taxes included)
Total expenditure: \$154,998.94 (taxes included)
Credit: \$141,534.69

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Dépense supplémentaire - Fourniture et livraison de matériel de fonte - Voirie, égout et aqueduc

RÉSOLUTION N° 24-07-15

Objet : Dépense supplémentaire - Fourniture et livraison de matériel de fonte - Voirie, égout et aqueduc

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 66 270 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de matériel de fonte - voirie, égout et aqueduc à la compagnie Construction Nivex inc., comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :

Budget de fonctionnement 2024

Règlement d'emprunt E-2403

Imputation :

À l'achat, le matériel sera enregistré à l'inventaire de la Ville au poste d'actif 04-140-10-001 « Inventaire - achat ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-07-15

Subject: Additional expense - Supply and delivery of cast-iron materials - Roads, sewers and waterworks

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize and additional expense for the amount of \$66,270 (taxes included), for the supply and delivery of cast-iron materials - Roads, sewer and waterworks to Construction Nivex inc. company, which includes, as needed, all accessory costs;

To charge this expenditure as follows:

Source:

2024 Operating Budget

By-Law E-2403

Appropriation:

Upon purchase, the equipment will be recorded in the Town inventory under asset account 04-140-10-001 "Inventory - Purchase"

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 24-07-16

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 14 juin 2024 ;

Plan n° 1 : 69 Melbourne pour « Modification au PIIA accepté : Fenêtres » ;

Plan n° 2 : 173 Glencoe pour « Modification au PIIA accepté : Ouvertures en arrière, revêtement et marquise en façade » sous la réserve suivante :

- doit conserver le contour de pierre autour de la porte d'entrée principale ;

Plan n° 3 : 835 Rockland pour « Changement de couleur de porte d'entrée, fenêtres et soffites » ;

Plan n° 6 : 2326-2328 Rockland pour « Remplacement des fenêtres et portes d'entrée », sous les réserves suivantes :

- les fenêtres en saillie en façade doivent demeurer telles que l'existant, sa forme ne peut pas être modifiée

- les panneaux des fenêtres en saillie devront être soit remplacés en aluminium blanc, ou peint en blanc ;

- les portes de façade devront avoir 50% de fenestration seulement, doivent déposer un nouveau modèle de porte ;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 14 juin 2024 :

Plan n° 7 : 235 Lazard pour « Remplacement des fenêtres », non favorable selon les motifs suivants :

- les fenêtres de couleur noire sont non recevables, il y a trop de contraste, il est recommandé que la couleur des fenêtres soit tel que le couleur du revêtement de l'agrandissement.

- les fenêtres en guillotine et avec carreaux dans le haut sont acceptables mais doivent déposer une couleur différente pour les fenêtres.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 28 juin 2024;

Plan no 3: 991 Dunsmuir pour "Agrandissement du bâtiment principal et modifications de façade": accepté en principe et à resoumettre avec plans détaillés et réponses aux commentaires;

RESOLUTION NO. 24-07-16

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on June 14, 2024;

Plan no. 1: 69 Melbourne for "Modification to approved PIIA: Windows";

Plan no. 2: 173 Glencoe for "Accepted PIIA modification: Rear openings, facade cladding and awning"; subject to the following:

- must retain stone contour around the main entrance door;

Plan no. 3: 835 Rockland for "Colour change for the front door, windows and soffits";

Plan no. 6: 2326-2328 Rockland for "Replacement of windows and entrance doors"; subject to the following:

- projecting windows must remain as they are; their shape cannot be altered

- projecting window panels must be replaced with white aluminum or painted white;

- facade doors must have 50% fenestration only; must submit a new door model;

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on June 14, 2024:

Plan no. 7: 235 Lazard for "Window replacement"; not favourable due to the following:

- black windows are not acceptable, as they create too much contrast. It is recommended that the colour of the windows matches the colour of the siding on the extension;

- guillotine windows with panes at the top are acceptable, but a different window colour must be used;

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on June 28, 2024;

Plan no. 3: 991 Dunsmuir: addition to the main building and modification of facades: approved in principle and must resubmit detailed plans and answers to comments;

Plan n° 4 : 152 Jasper pour « Modification au PIIA accepté : Ouvertures et couleur du revêtement » sous la réserve suivante :

- porte d'entrée : option numéro 4, soit la porte ayant trois panneaux, dont un fenestré;

Plan n° 8 : 752 Mitchell pour « Remplacement de fenêtres et porte d'entrée de couleur Charbon de Gentek (certaines fenêtres seront peintes), soffites et fascias de couleur : Étain de Gentek » pour la coloration "Gris orageux" seulement;

Plan n° 10 : 235 Lazard pour « Remplacement des fenêtres »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 28 juin 2024 :

Plan n° 7 : 77 Kindersley pour « Agrandissement en cour arrière », non favorable selon les motifs suivants :

- le projet doit respecter l'ensemble des critères du PIIA, ce qui n'est pas le cas avec cette version.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan no. 4: 152 Jasper for "Accepted PIIA modification: Openings and siding colour"; subject to the following:

- entrance door: option number 4, a door with three panels, one of which is fenestrated;

Plan no. 8: 752 Mitchell for "Replacement of windows and entrance door in Gentek Charcoal (some windows will be painted), soffits and fascias in Gentek Pewter." for "Stormy grey" colouring only;

Plan no. 10: 235 Lazard for "Replacement of windows";

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on June 28, 2024:

Plan no. 7: 77 Kindersley for "Backyard extension"; not favourable due to the following:

- the project must comply with all PIIA criteria, which is not the case with this version.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. **Adoption du Règlement N° 1358-7 modifiant le Règlement N° 1358 concernant la collecte sélective des matières recyclables, la collecte de résidus verts, la collecte de résidus alimentaires et la collecte des ordures ménagères en ce qui a trait au dépôt des matières recyclables dans un bac**

RÉSOLUTION N° 24-07-17

Objet : Adoption du Règlement N° 1358-7 modifiant le Règlement N° 1358 concernant la collecte sélective des matières recyclables, la collecte de résidus verts, la collecte de résidus alimentaires et la collecte des ordures ménagères en ce qui a trait au dépôt des matières recyclables dans un bac

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1358-7 modifiant le Règlement N° 1358 concernant la collecte sélective des matières recyclables, la collecte de résidus verts, la collecte de résidus alimentaires et la collecte des ordures ménagères en ce qui a trait au dépôt des matières recyclables dans un bac a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 18 juin 2024 ;

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1358-7 modifiant le Règlement N° 1358 concernant la collecte sélective des matières recyclables, la collecte de résidus verts, la collecte de résidus alimentaires et la collecte des ordures ménagères en ce qui a trait au dépôt des matières recyclables dans un bac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-07-17

Subject: Adoption of By-law No. 1358-7 to amend By-law No. 1358 concerning the selective collection of recyclable materials, the yard trimmings collection, the food waste collection and the refuse collection with respect to the deposit of recyclable materials in a bin

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1358-7 to amend By-law No. 1358 concerning the selective collection of recyclable materials, the yard trimmings collection, the food waste collection and the refuse collection with respect to the deposit of recyclable materials in a bin was preceded by a filing and a notice of motion given on June 18, 2024;

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To adopt By-law No. 1358-7 to amend By-law No. 1358 concerning the selective collection of recyclable materials, the yard trimmings collection, the food waste collection and the refuse collection with respect to the deposit of recyclable materials in a bin.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement n° 1417-2 modifiant le Règlement n° 1417 sur la bibliothèque municipale en ce qui a trait aux frais pour des objets non retournés, aux frais d'abonnement pour les non-résidents et à diverses mises à jour.

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement n° 1417-2 modifiant le Règlement n° 1417 sur la bibliothèque municipale en ce qui a trait aux frais pour des objets non retournés, aux frais d'abonnement pour les non-résidents et à diverses mises à jour.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1417-2 to amend By-law No. 1417 concerning the municipal library with respect to fees for unreturned items, membership fees for non-residents and various updates.

La conseillère Sophie Séguin dépose le projet de Règlement n° 1417-2 modifiant le Règlement n° 1417 sur la bibliothèque municipale en ce qui a trait aux frais pour des objets non retournés, aux frais d'abonnement pour les non-résidents et à diverses mises à jour et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor Sophie Séguin files Draft By-law No. 1417-2 to amend By-law No. 1417 concerning the municipal library with respect to fees for unreturned items, membership fees for non-residents and various updates and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

23. Nomination d'une cheffe de division - bibliothèque

RÉSOLUTION N° 24-07-18

Objet : Nomination d'une cheffe de division - bibliothèque

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

De nommer Mme Stéphanie Smith au poste de cheffe de division – bibliothèque, et ce, en date du 30 septembre 2024 ;

D'accorder à Mme Smith une rémunération selon la Politique de reconnaissance des employés-cadres avec un salaire annuel de 135 400 \$ (classe 10, échelon 3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-07-18

Subject: Appointment of a Division Head - Library

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To name Mrs. Stéphanie Smith to the position of Division Head - Library, effective on September 30, 2024;

To grant Mrs. Smith remuneration, according to the Politique de reconnaissance des cadres, with an annual salary of \$135,400 (class 10, level 3).

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Nomination d'une cheffe de division – ressources financières

RÉSOLUTION N° 24-07-19

Objet : Nomination d'une cheffe de division – ressources financières

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

De nommer Mme Isabelle Sheehan-Tedeschi au poste de cheffe de division – ressources financières, et ce, en date 17 juillet 2024 ;

D'accorder à Mme Sheehan-Tedeschi une rémunération selon la Politique de reconnaissance des employés-cadres avec un salaire annuel de 111 100 \$ (classe 13, échelon 1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-07-19

Subject: Appointment of a Division Head – Financial Resources

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To name Mrs. Isabelle Sheehan-Tedeschi to the position of Division Head – Financial Resources, effective on July 17, 2024;

To grant Mrs. Sheehan-Tedeschi remuneration, according to the Politique de reconnaissance des cadres, with an annual salary of \$111,100 (class 13, level 1).

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h 18, il répond aux questions de 7 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 48

26. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 24-07-20

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 24-07-20

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To close the meeting at 20:49.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy